

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIRAN****Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026
Délibération 15-2026**

L'an deux mille vingt six et le vingt sept avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur José-Pierre LOPEZ, Maire.
Convocation du 9 avril 2026

PRÉSENTS : M. Julien BARBAT, M. Patrick CAZAUX, M. Patrick DELIGNIERES, M. Adrien DUPRAT, M. José-Pierre LOPEZ, Mme Michèle MARTIN, Mme Marie-Josée MASSAROTO, Mme Laurence SERIS, Mme Julie SOULA, M. Julien SOULAN

Excusée : Mme Sophie GODEFROY

ABSENTS : aucun

Julie SOULA a été nommé secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11	Suffrages exprimés : 10
Présents : 10	Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

Pour l'année 2026, le Maire présente les éléments qui figurent sur l'état des services fiscaux, les formulaires n° 1259 COM (1) et 1259 CC, qui mentionnent notamment, les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant.

Le Maire demande à l'Assemblée délibérante de fixer les taux pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter les taux suivants pour 2026, soit

- Décide de maintenir les taux de 2025 :
 - TFB Taxe foncière bâtie..... 51,87 %
 - TFNB Taxe foncière non bâties... 67,11 %

- Décide de fixer les taux de 2026 comme suit :
 - THRS Taxe d'habitation 12,72 %

- et autorise M. le maire à signer toutes pièces nécessaires.

En annexe les formulaires n° 1259 COM (1) et 1259 CC

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
A Biran, le 27 avril 2026

La secrétaire de séance
Julie SOULA



Pour extrait conforme,
Le Maire, José-Pierre LOPEZ

